

Déchets verts : les bacs remplacent les sacs

ACTUALITÉ

ENVIRONNEMENT

Jeudi 13 décembre 2018

Déchets verts : les bacs remplacent les sacs

Tout savoir sur le remplacement des sacs de déchets verts par des bacs.



La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc parmi les compétences qu'elle exerce, assure celle de la collecte et du tri de déchets et notamment des déchets verts.

- **La santé des agents**

Outre la maîtrise des dépenses publiques et la préservation des ressources naturelles, il faut ajouter celle de la santé des agents.

En effet, la directive de la mise en place de bacs par la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) vise à améliorer les conditions de travail des agents de collecte en réduisant les troubles musculo-squelettiques et dorsolombaires et qui, si elle n'est pas respectée, peut engager la responsabilité pénale de la collectivité en cas d'accident.

- **L'hygiène**

D'autre part les bacs sont préférés aux sacs pour des questions d'hygiène. En effet, les sacs entraînent le même processus de fermentation que dans un bac. Le jus qui en découle les fragilise et soumis aux aléas climatiques, ils sont difficiles à ramasser en cas de pluie.

- **Recyclables et rentables**

Par ailleurs, les bacs ont une durée de vie d'environ dix ans, recyclés ils servent à la fabrication d'autres contenants. Enfin l'achat d'un bac est rentabilisé dès la quatrième année.

Miser sur le compostage

Il faut également souligner la réduction des déchets verts grâce au compostage : Versailles Grand Parc **fournit gratuitement** les composteurs de 420L (un par foyer).

Enfin une **déchetterie est accessible gratuitement** à Bois d'Arcy sur présentation d'une carte nominative. En 2019, une nouvelle déchetterie intercommunale verra le jour sur la commune de Buc.

A savoir

En cas de jardinage important : 3 sacs de 100 litres en papier kraft ou 3 fagots ficelés peuvent être exceptionnellement utilisés.

La collecte des végétaux s'arrête durant tout l'hiver. Une seule collecte est toutefois prévue le mardi 8 janvier (semaine 2) pour les sapins et tous autres déchets verts

Pour toute information

Inscription pour obtenir un composteur -site internet www.versaillegrandparc.fr.

Direction de l'environnement de Versailles Grand Parc: **01 39 66 30 00** (taper 1), du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.